



Avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2015  
relative à la participation du Département au financement  
de l'activité du centre de planification et d'éducation familiale

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par Mme Martine Vassal, présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, autorisée par délibération de la Commission permanente n° en date du ;

Ci-après désigné « le Département », d'une part ;

Et

Le centre hospitalier de La Ciotat ;  
Etablissement public de santé ;  
Domicilié : Boulevard Lamartine, 13708 LA CIOTAT cedex ;  
Représenté par Mme Hélène SABATIER, directrice par intérim ;

Ci-dessous dénommé « CH La Ciotat » ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

La convention du 20 novembre 2015 relative à la participation du Département au financement de l'activité du centre de planification et d'éducation familiale du CH La Ciotat, autorisée par délibération n°116 de la Commission permanente du 2 octobre 2015, est prolongée à compter du 20 novembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable quatre fois par tacite reconduction.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

A ....., le .....

La directrice par intérim  
du CH La Ciotat

Hélène SABATIER

Pour la présidente  
du Conseil départemental  
La déléguée à la protection maternelle  
et infantile, l'enfance, la santé et la famille

Brigitte DEVESA